



Le Mans, le 18 décembre 2019

**Nicolas Quillet, Préfet de la Sarthe, a présidé une réunion
départementale dans le cadre des
« Assises Territoriales de l'Islam de France »**

le vendredi 13 décembre 2019

Le Ministre de l'Intérieur a demandé que soient organisées dans chaque département, ce mois de décembre 2019, les « Assises Territoriales de l'Islam de France ».

Ces réunions départementales visent à faire le point sur les grands dossiers d'actualité en lien avec l'Islam de France et à recueillir les attentes et propositions des acteurs locaux du culte musulman et de ceux qui s'y intéressent.

Elles doivent permettre ainsi d'alimenter les chantiers ouverts à l'échelon national, dans le strict respect du principe de la laïcité et donc de toutes les règles de la République.

Seize des vingt-deux personnes invitées à participer à cette réunion, par Nicolas Quillet, Préfet de la Sarthe, étaient présentes ainsi que plusieurs services de l'Etat.

Le compte rendu de la réunion départementale sera prochainement transmis au Gouvernement pour alimenter ses réflexions. Il a pu être relevé au cours de ces échanges les points suivants :

- les participants sont satisfaits quant à la possibilité d'un échange de proximité ;
- l'organisation de l'Islam doit impliquer les acteurs de terrain, à l'échelle départementale. Un groupe de travail ouvert à l'ensemble des lieux de culte du département est mis en place à leur initiative pour poursuivre leurs échanges ;
- la plupart des associations veulent dissocier les activités culturelles et cultuelles ;
- la formation religieuse, académique et linguistique des cadres religieux est perçue comme nécessaire, ainsi que la question de leur statut et leur maîtrise du français ;
- l'engagement dans la lutte contre la radicalisation est jugé prioritaire par tous ;
- la lutte contre les discriminations du fait de la religion constitue un sujet de préoccupation en lien avec une image négative de l'Islam ;
- la prise en compte des convictions religieuses dans l'organisation des cimetières est demandée.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

☎ 02.43.39.71.74/02.43.39.70.22

pref-communication@sarthe.gouv.fr

www.sarthe.gouv.fr – twitter [@Prefet72](https://twitter.com/Prefet72) – Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Sarthe)